

# CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

## SEANCE EXTRAORDINAIRE

LUNDI 20 JUIN 2011, SALLE DU CONSEIL GENERAL

**Présidence** : Elisabeth Deluz

### **Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 2 mai 2011
3. Examen des comptes 2010  
Rapport de la Commission des finances
4. Informations du Conseil communal
5. Interpellations
6. Divers

Mme Deluz ouvre la séance à 20h00.

Elle salue la présence de 3 nouveaux membres au Conseil général : Mmes Aurélie Widmer, Mélanie Aquilon et M. Danilo Bozzelli.

Elle donne lecture de la lettre de démission de M. Patrick Wyss qui a quitté la commune au 31 mai 2011.

Elle donne lecture d'une lettre des époux Glauser concernant la qualité de l'eau. Elle demande que cette discussion ait lieu au point 5 « Interpellations ».

Une modification de l'ordre du jour est demandée par le Conseil communal : adjonction d'un point nommé « nomination d'une commission pour une place de jeux ». Le Conseil général donne son accord.

### **1. Appel**

- 12 personnes présentes
- 1 personne excusée : M. Y. Morand
- 1 personne absente : Mme Christine Soguel

### **2. Procès-verbal de la séance du 2 mai 2011**

Aucune remarque.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### **3. Comptes 2010**

Mme Widmer explique que le Conseil communal a rencontré les responsables du service financier et des contributions. Ceux-ci ont donné des explications supplémentaires oralement et par écrit, répondant ainsi aux souhaits du Conseil général. Les explications fournies permettent au Conseil communal de demander au Conseil général de lui donner décharge des comptes 2010.

Si des corrections devaient être apportées elles le seront de toute façon sur les comptes de l'année 2011.

Mme Deluz donne lecture des comptes.

### Questions

M. Robert : en ce qui concerne la recette des radars. Il voit que cela descend chaque année, c'est préoccupant pour les finances communales.

M. Charrière ajoute qu'à sa connaissance, les boucles de La Borcarderie, défectueuses, n'ont pas encore été remplacées.

Mme Charrière dit qu'en effet depuis le début de la pose des radars, les pourcentages de véhicules en infraction n'ont cessé de diminuer passant de 3% à 0,6% actuellement. C'était d'ailleurs le but recherché.

En ce qui concerne La Borcarderie, les boucles seront remplacées, mais seulement en même temps que la pose du radar de l'Etat au Pont Noir, ceci pour ne pas faire venir l'entreprise deux fois de suite dans la région.

M. Wälti ajoute que le radar de La Borcarderie n'est pas celui qui rapporte le plus, c'est celui de La Lessiverie.

M. Robert : chauffage de l'abri. Il demande ce qui a déjà été fait pour essayer de réduire les frais de chauffage.

M. Wälti répond qu'un deshumidificateur est opérationnel depuis quelques mois et on a baissé le chauffage. On verra ce que cela donne en faisant l'exercice sur une année.

M. Robert : structure d'accueil. Les montants ont passé du simple au double, pourquoi ? Y-a-t-il beaucoup d'enfants en crèche ? Mme Charrière précise que l'on ne peut pas savoir à l'avance combien d'enfants seront en structure d'accueil d'où la difficulté à faire un budget totalement en adéquation avec la réalité. Les montants payés par la commune dépendent de la situation financière des parents.

M. Robert : Intérêts sur le Crédit Suisse. Il demande pourquoi on a prévu CHF 40'000,- au budget et qu'on a CHF 9'500,- dans les comptes ? Mme Widmer explique que cela dépend des taux d'intérêt. Pour l'instant, on profite de taux très bas et c'est tant mieux.

M. Robert : chauffage du collège. Pourquoi y-a-t-il une telle différence avec le budget. Mme Charrière répond qu'il a fallu faire la révision de la citerne.

Rapport de la commission financière lu par Mme Deluz. Ce rapport est caduc selon M. Balmer car il avait été fait pour la séance du 2 mai 2011 et il préconisait d'ajourner l'approbation des comptes. La commission, oralement, demande au Conseil général d'approuver les comptes 2010 et d'en donner décharge au Conseil communal.

M. Robert voit que les comptes sont moins bons que prévus. Beaucoup d'investissements ont été faits et le Conseil général a accordé beaucoup de crédits au Conseil communal. Il demande d'être vigilant pour l'avenir.

M. Wälti répond que le Conseil communal a fait une planification des crédits d'investissement et a fixé les priorités. Outre le chantier du PGEE et celui de La Borcarderie qui sont en voie d'achèvement, cette année il ne sera fait que la réfection du bureau communal. Tous les autres crédits sont remis à plus tard en fonction de leur urgence, par exemple pour le pont sur le Seyon où l'Etat met la pression pour que cela se fasse et le toit du collège qui ne pourra attendre éternellement.

De plus d'autres crédits, pas encore votés, seront demandés au Conseil général notamment pour la réfection de la chaussée au Bourg et place de la Collégiale.

M. Charrière revient sur le procès-verbal du 2 mai 2011 dans lequel le Conseil communal s'était engagé à présenter une étude et un crédit pour l'eau. Il ajoute que cela fait bientôt 2 ans que la motion a été déposée.

Mme Deluz coupe court à cette discussion sur l'eau pour revenir à l'approbation des comptes afin de terminer ce chapitre.

Mme Widmer remercie les remarques de M. Robert quant aux investissements et souligne encore la fragilité des finances communales.

Mme Deluz donne lecture de l'arrêté :

Au vote :

Article 1 : 11 voix

Article 2 : 11 voix

Article 3 . 11 voix

L'arrêté dans son ensemble est accepté à l'unanimité.

L'administratrice et le Conseil communal sont remerciés pour la tenue des comptes.

#### **4. Nomination d'une commission pour une place de jeux**

M. La Grutta explique les raisons pour lesquelles le Conseil communal désire nommer une commission. Le terrain situé au nord du collège appartient à la commune d'Hauterive qui a accepté de le mettre à disposition aux fins de créer une place de jeux. Une enveloppe budgétaire de CHF 30'000,- est envisagée par le Conseil communal pour l'aménagement, ceci dans un premier temps. Comme il n'existe pas de place de jeux à proprement parler à Valangin, c'est une belle opportunité qui s'offre.

M. Robert demande pourquoi est-il nécessaire de créer une nouvelle commission, ne pourrait-on pas l'intégrer dans une commission existante ?

M. Charrière dit qu'il ne faut pas se leurrer, tôt ou tard, on devra fusionner, alors pourquoi faire une place de jeux maintenant et dépenser CHF 30'000,- alors qu'on vient de dire qu'il fallait donner des limites aux crédits.

M. La Grutta répond qu'on prévoit de faire une place, cela ne veut pas dire qu'on va la faire l'année prochaine. Elle sera faite lorsque les finances le permettront.

M. Wälti ajoute que cette place était déjà prévue lors de la précédente législature et que les démarches avec la commune d'Hauterive ont été commencées il y a 3 ans et on a reçu la réponse seulement la semaine passée. Ensuite, le Conseil général d'Hauterive devra se prononcer sur le sujet. Donc, cela prend du temps pour faire aboutir un tel projet.

M. Robert dit que l'étude peut être faite, ce n'est pas négatif d'avoir une place de jeux, et ensuite décider par rapport aux coûts.

M. La Grutta demande si une commission déjà existante veut prendre à sa charge ce projet ?

M. Robert propose que ce soit la commission du collège qui prenne en charge le projet de la place de jeux.

M. Wälti dit que le Conseil général doit se prononcer sur 2 choses : la nomination de la commission et sur la nomination de 2 nouveaux membres.

Le Conseil général se montre d'accord pour que la commission de la place de jeux intègre celle du collège et propose de compléter la commission qui ne comporte que trois membres.

Au vote :

Mme Isabelle de Angelis Margueron élue par 10 voix

Mme Aurélie Widmer élue par 9 voix et 1 abstention

M. La Grutta représentera le Conseil communal.

La nouvelle commission s'intitulera : commission du collège et place de jeux.

#### **5. Informations du Conseil communal**

Mme Charrière annonce la démission de Mme Mara Gosparini de son poste d'enseignante au collège de Valangin, poste de 12,5 périodes, qui a déjà été mis au concours

Une modification du parcours du bus TN a été demandée pour être en adéquation avec les nouveaux horaires-bloc. Cette modification n'a pas été acceptée par le service des transports. Le Conseil communal va insister par le biais de la CRT 5 pour cette modification, car sans cela les horaires ne pourront pas être harmonisés comme le veut HarmoS.

Cercles scolaires : le Conseil communal a demandé à l'ESRN de pouvoir faire partie de deux cercles (La Fontenelle et Neuchâtel) pour des raisons évidentes de déplacement, donc le statu quo par rapport à ce qui se fait aujourd'hui.

Mme Charrière donne lecture de la réponse.

Syndicat. Adhésion au syndicat de la Fontenelle au Val-de-Ruz Pour la prochaine séance, un projet d'adhésion sera soumis au Conseil général. Toutes les communes

devront faire partie d'un syndicat (agrandissement du syndicat secondaire actuellement en place). Actuellement la commune ne fait pas partie de ce syndicat. Elle en a l'obligation.

Toutes les communes devront adhérer à un cercle scolaire dirigé par un syndicat.

Le Conseil communal aura une voix au sein de ce syndicat. Les institutrices ne feront plus partie du collège de Valangin mais du cercle scolaire via le Syndicat.

Une inquiétude à avoir, le coût de tous ces changements : il n'y aura plus d'inspecteurs, actuellement payés par le DECS, mais des directeurs payés par les communes qui seront comptabilisés dans le coût de l'élève. Il y aura des classes de 20 élèves voire plus.

La perspective de fermer de 7 à 8 classes est annoncée pour le Val-de-Ruz.

M. Vieira. Mise en valeur des infrastructures du plateau de Bioley. Un rapport est parvenu aux conseillers généraux. La commune de Boudevilliers est également impliquée. Pour l'instant, chaque commune a campé sur ses positions et aucune n'a présenté de demande de crédit.

Le Conseil communal de Valangin va proposer un rendez-vous au Conseil communal de Boudevilliers afin de connaître ses intentions.

M. Robert, qui s'est beaucoup investi dans ce dossier, espère que les deux Conseils communaux vont réfléchir à ce projet. Il ajoute que l'on pourrait déjà poser les introductions (eau et électricité), ce serait déjà un bon début. Il rappelle que les footballeurs ne peuvent plus jouer le soir car l'éclairage est mauvais, les barrières sont aussi dans le même état.

Taxe au sac. M. La Grutta rappelle que la taxe au sac interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et que le Conseil communal est en train de préparer tous les documents qui devront être approuvés par le Conseil général dans le courant de l'automne (taxe entreprise, choix des contenances des sacs, mode de facturation etc.).

Une personne devra être assermentée pour l'ouverture des sacs non conformes et pourra verbaliser les contrevenants.

M. D. La Grutta. 1000 appartements adaptés pour les personnes âgées devront être créés d'ici quelques années sur le canton. La commune est trop petite pour entrer dans ce processus.

Approvisionnement en eau potable. M. La Grutta explique qu'une offre avec 2 projets de la part de Viteos est déjà parvenue et que le Conseil communal va recevoir une 2<sup>ème</sup> offre de la part de M. Matthey.

L'étude préliminaire est chiffrée à CHF 11'500,---

1<sup>er</sup> Août. Mme Widmer annonce que la fête du 1<sup>er</sup> août aura lieu comme l'an passé à Engollon, le 31 juillet.

PGEE. M. Wälti informe que les grands travaux sont en passe d'être terminés, chemin du Stand et chemin de Biolet ainsi qu'à La Borcarderie. Il y a encore 1 ou 2 assainissements d'immeubles à effectuer.

## **6. Interpellations**

M. Charrière revient sur la motion déposée en décembre 2009. Il se dit content que le Conseil communal ait fait des démarches, mais il avait été promis une étude et une demande de crédit pour le prochain Conseil général, c'est-à-dire pour ce soir et il est déçu que cela ne soit pas le cas. Il ajoute que la situation est bien plus grave que ce que l'on pense au niveau de la qualité de l'eau. M. Charrière a fait un dossier et il se dit prêt à soutenir le Conseil communal dans ses démarches, au besoin.

Il ne comprend pas pourquoi le taux de nitrate progresse au lieu de baisser, malgré les mesures prises

Réfection du bureau communal. M. Robert demande si l'attribution des travaux est du ressort du Conseil communal. Oui, répond Mme Charrière.

Une discussion entre MM. Robert et Wälti sur le droit de superficie de la parcelle 449 se déroule, à laquelle Mme Deluz met un terme en demandant au Conseil communal et à M. Robert de se retrouver pour en discuter, cela n'étant, pas encore, du ressort du Conseil général.

## **7. Divers**

Mme Charrière demande si le Conseil général a des remarques d'ordre général à faire sur le dossier sur l'EPSRN que chacun a reçu. Aucune remarque.

Lettre Glauser. Mme Deluz demande qui donne la réponse. Ce sera le Conseil communal bien que cette lettre ne lui soit pas directement adressée.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 21h45.

La présidente

L'administratrice